



## Divorce et garde de enfants

Par **nath**, le **24/05/2009** à **22:09**

Bonjour,  
mon mari m'a quitté et veut demander le divorce avec une garde alternée pour mes 2 enfants. Je refuse cela car, comme souvent, c'est toujours moi qui me suis occupée d'eux; je ne suis pas et n'ai jamais été une mère à mi-temps (je suis institutrice).  
On me dit que ce genre de décision est de plus en plus courante, que c'est à la mode et je m'inquiète sérieusement. J'ai déjà perdu mon mari, si je ne peux conserver mes enfants, que me restera-t-il?  
Que puis-je faire pour en obtenir la garde ?

Par **Marion2**, le **24/05/2009** à **22:18**

Bonjour,

Il vous faut contacter rapidement un avocat, ce qui est obligatoire pour un divorce.

Ce n'est pas parce que votre mari demande une garde alternée qu'elle lui sera automatiquement accordée.

Voyez un avocat.

Bon courage.

Par **nath**, le **24/05/2009** à **22:29**

Merci,

mon mari avait pris un rendez-vous chez un avocat, il y a 15 jours environ.

Il m'a dit que ce serait bien qu'on y aille ensemble, j'y suis donc allée mais l'avocat avait l'air de penser que la demande de mon mari était légitime et qu'il obtiendrait ce qu'il demandait.

Depuis, je suis perdue et encore plus abbattue qu'auparavant.

En posant des questions autour de moi, on me dit que la garde alternée est sans doute une bonne chose pour les enfants et qu'il vaut mieux que je m'y résigne car c'est au goût du jour et qu'il l'obtiendra. Depuis, je cherche ce qui pourrait faire pencher la balance en ma faveur

Par **Marion2**, le **24/05/2009** à **23:15**

Ne prenez pas un avocat commun.

Personnellement, la garde alternée, je ne suis pas pour. Je me suis rendue compte, dans le cadre de mon travail, que les enfants manquaient de repères solides.

Quinze jours à gauche, quinze jours à droite, à chaque fois il faut qu'ils se réapproprient leur lieu de vie, loin d'être évident...

C'est ce que moi j'ai pu ressentir et donc cette réflexion n'engage que moi.

Si vous n'êtes pas d'accord, prenez votre propre avocat.

Il n'est pas du tout certain que le JAF accepte une garde alternée.

Quel âge ont vos enfants ?

Ne vous fiez surtout pas à ce que l'avocat de votre mari a pu dire... Il ne cherche qu'à vous influencer.

N'hésitez pas si vous avez d'autres questions.

Bon courage à vous.

Par **nath**, le **24/05/2009** à **23:22**

Merci Laure.

Mes enfants ont 8 et 6 ans.

Par **Marion2**, le **24/05/2009** à **23:29**

Effectivement, je ne pense pas que vous ayez du souci à vous faire.

Mais surtout, refusez de voir l'avocat de votre mari, et prenez très vite votre propre avocat.

Bon courage à vous.

Par **nath**, le **24/05/2009** à **23:41**

Merci pour vos conseils.

Je les suivrai.